



## CERTIFICAT D'ADHÉSION AU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

remis à \_\_\_\_\_

### AMI2S

pour son engagement au respect des dix principes du Global Compact des Nations Unies et plus largement aux Objectifs des Nations Unies.

AMI2S est également membre de l'association Global Compact France, réseau local officiel du Global Compact.

AMI2S a publié sa Communication sur le Progrès (COP) au niveau Active sur le site du Global Compact des Nations Unies, elle est donc à jour jusqu'au 31 mai 2019.



#### DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



#### NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



#### ENVIRONNEMENT

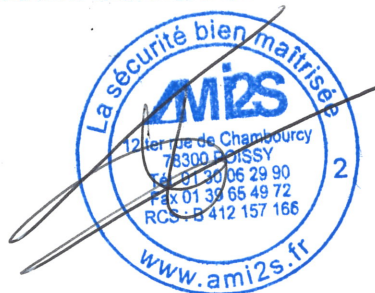
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



#### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

SIGNATURE DE L'ORGANISATION



SIGNATURE ET CACHET GLOBAL COMPACT FRANCE

